PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Laneuveville-devant-Bayon

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:1325

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie

Prescriptions surfaciques

- Elément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Lebeuville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:968

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Façade à conserver
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone inconstructible
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Renforcement du lit du fossé pour améliorer les virages	Lebeuville	21	199
Aménagement du ruisseau	Lebeuville	22	2118

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Lemainville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:1 202

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Pâquis
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Cimetière de Benney, projet d'extension	Benney	3	666

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Leménil-Mitry

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:280

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Nf - Secteur forestier
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Mur à protéger au titre du patrimoine

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 6 12 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

A

UD

le ménil

rue principale

1

le ménil

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Mangonville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:1 055

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Chemin à élargir	Mangonville	23	103
Chemin à élargir	Mangonville	24	299
Chemin à élargir	Mangonville	25	145
Chemin à élargir	Mangonville	26	103

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer – Le 06-02-2026

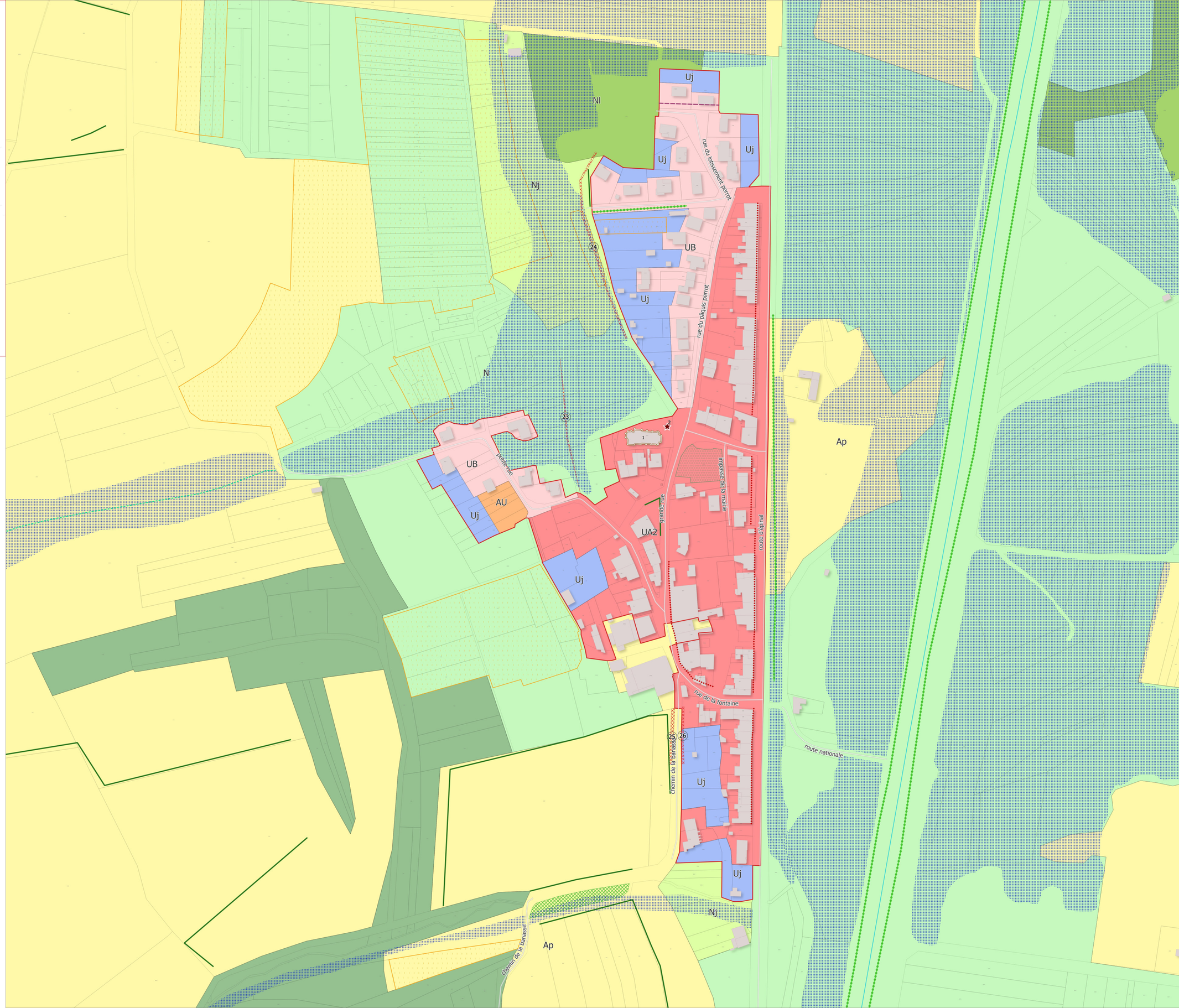

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Neuviller-sur-Moselle

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:1 027

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

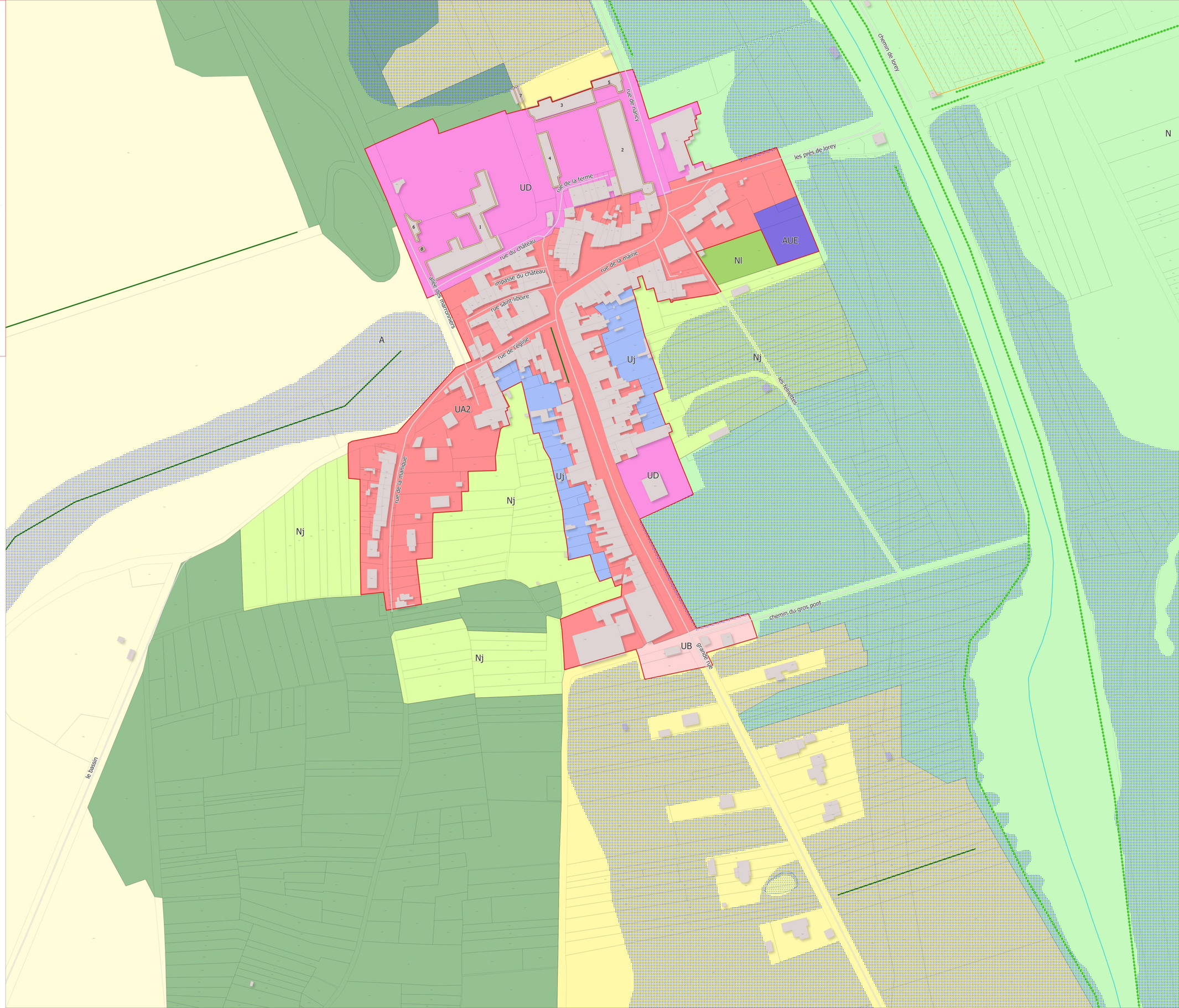

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Ognéville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:669

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

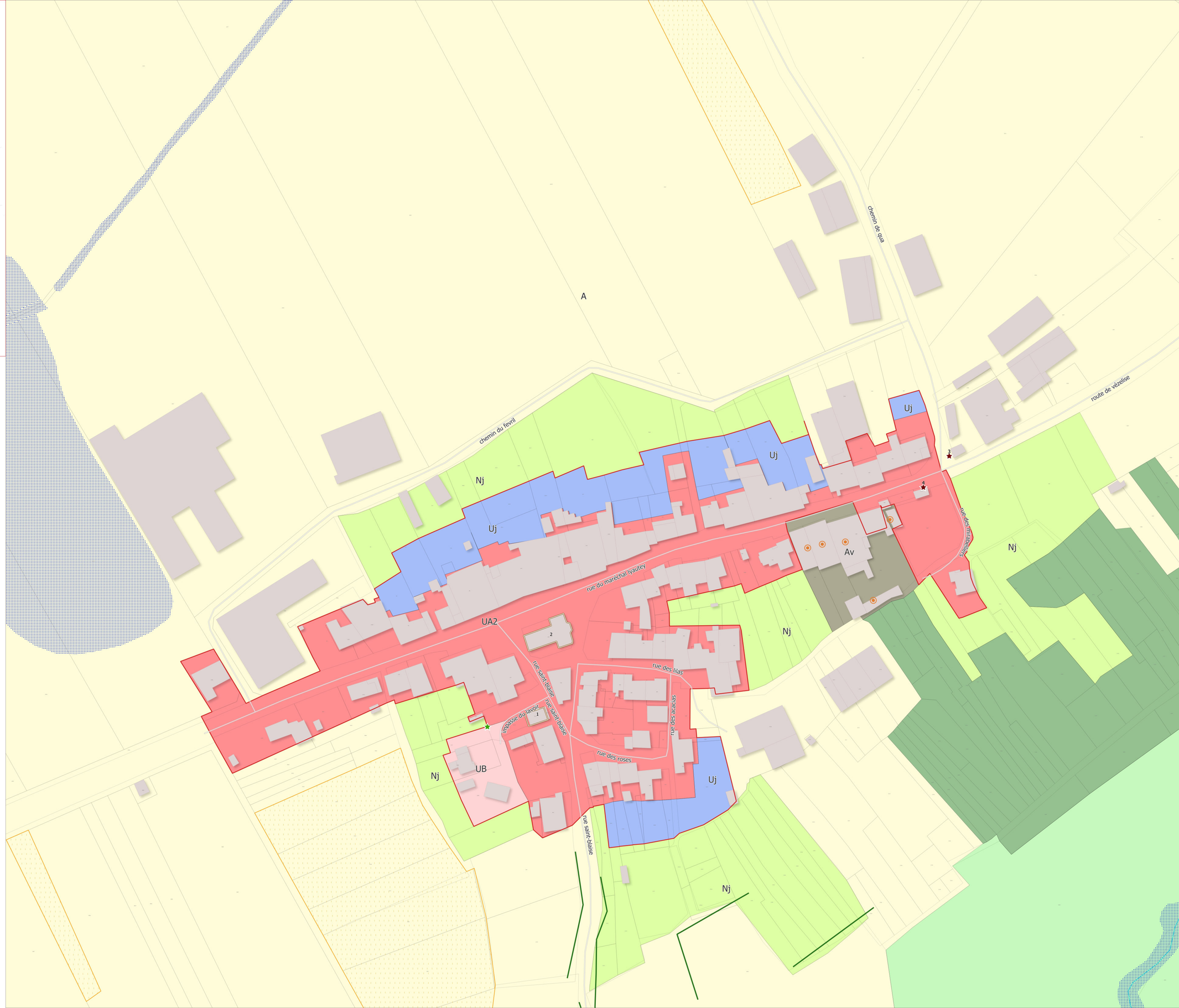

N

0 10 20 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Omelmont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:844

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Façade à conserver
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Coeur ilot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Création d'emplacements de stationnement	Omelmont	27	833
Aménagement d'entrée de village	Omelmont	28	383
Aménagement d'entrée de village	Omelmont	29	477

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Ormes-et-Ville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:511

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur ilot
- OAP
- Verger

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemetayer - Le 06-02-2026

N

0 10 20 m

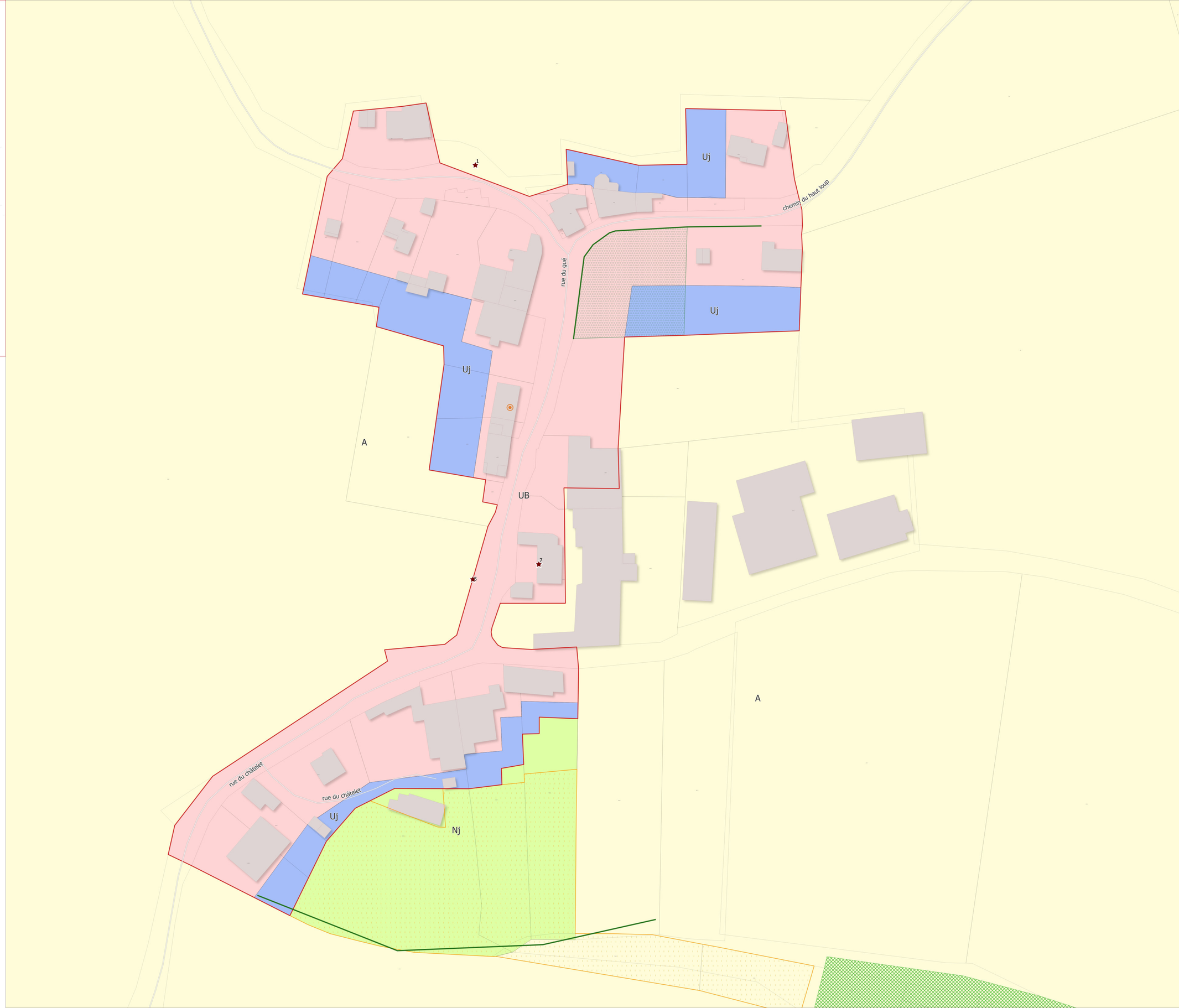

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Ormes-et-Ville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:853

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Façade à conserver
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Préservation/valorisation patrimoine - lieu de rencontre intergénérationnel	Ormes-et-Ville	30	241
Préservation/valorisation patrimoine - lieu de rencontre intergénérationnel	Ormes-et-Ville	31	507

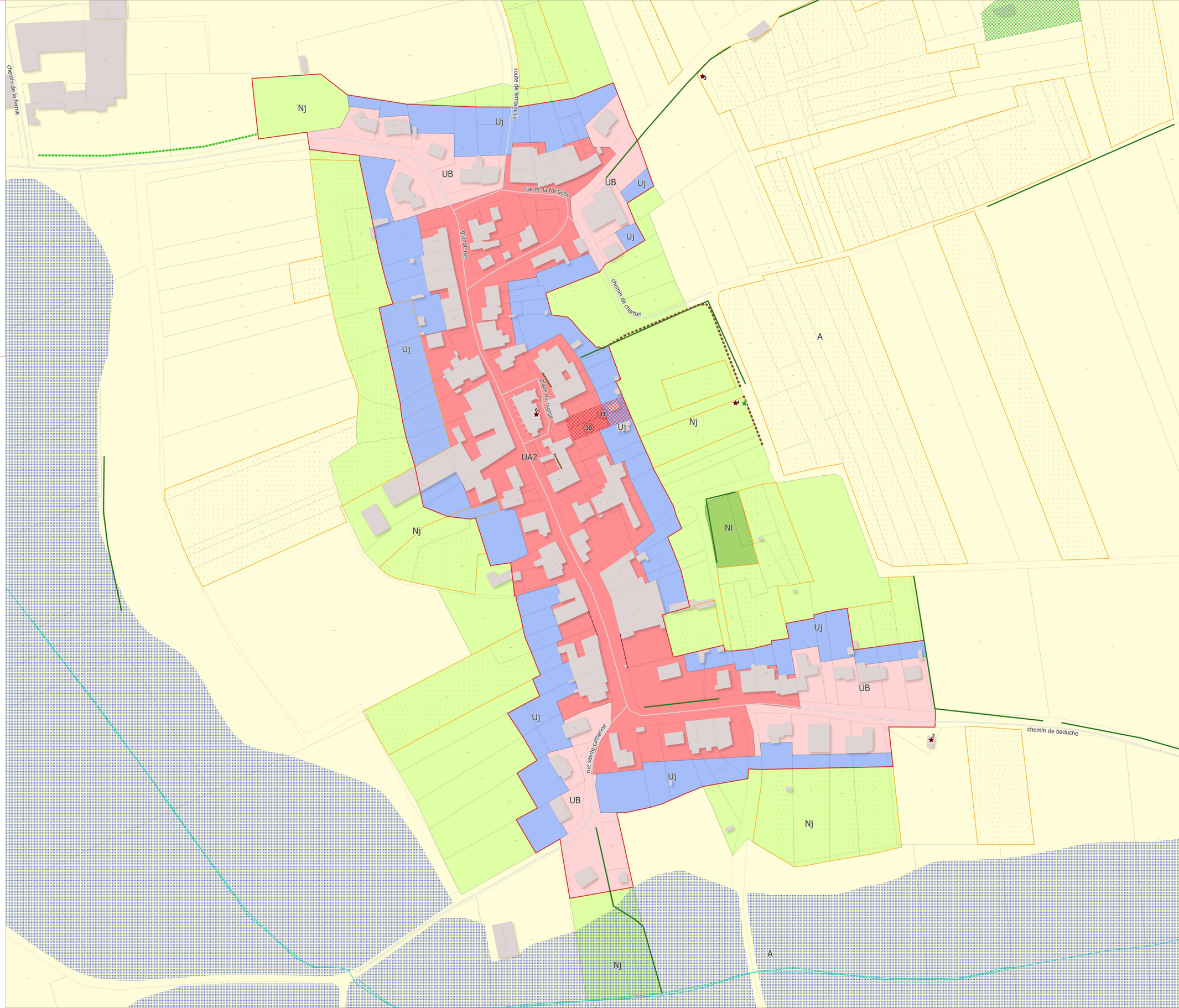

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Parey-Saint-Césaire

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:1 048

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

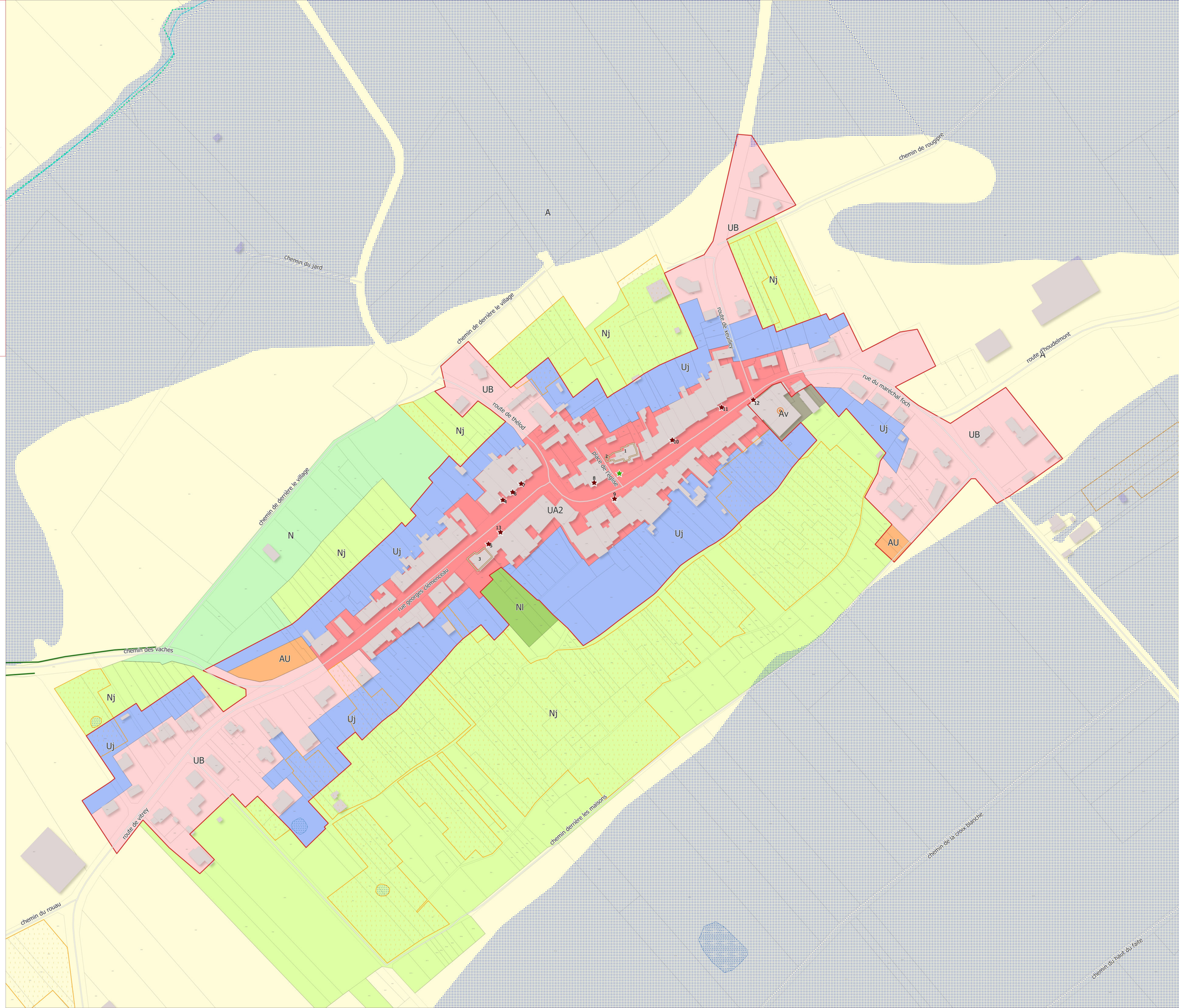

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Praye

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:1 173

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à rénover ou à valoriser

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Pâquis
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Quevilloncourt

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:931

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

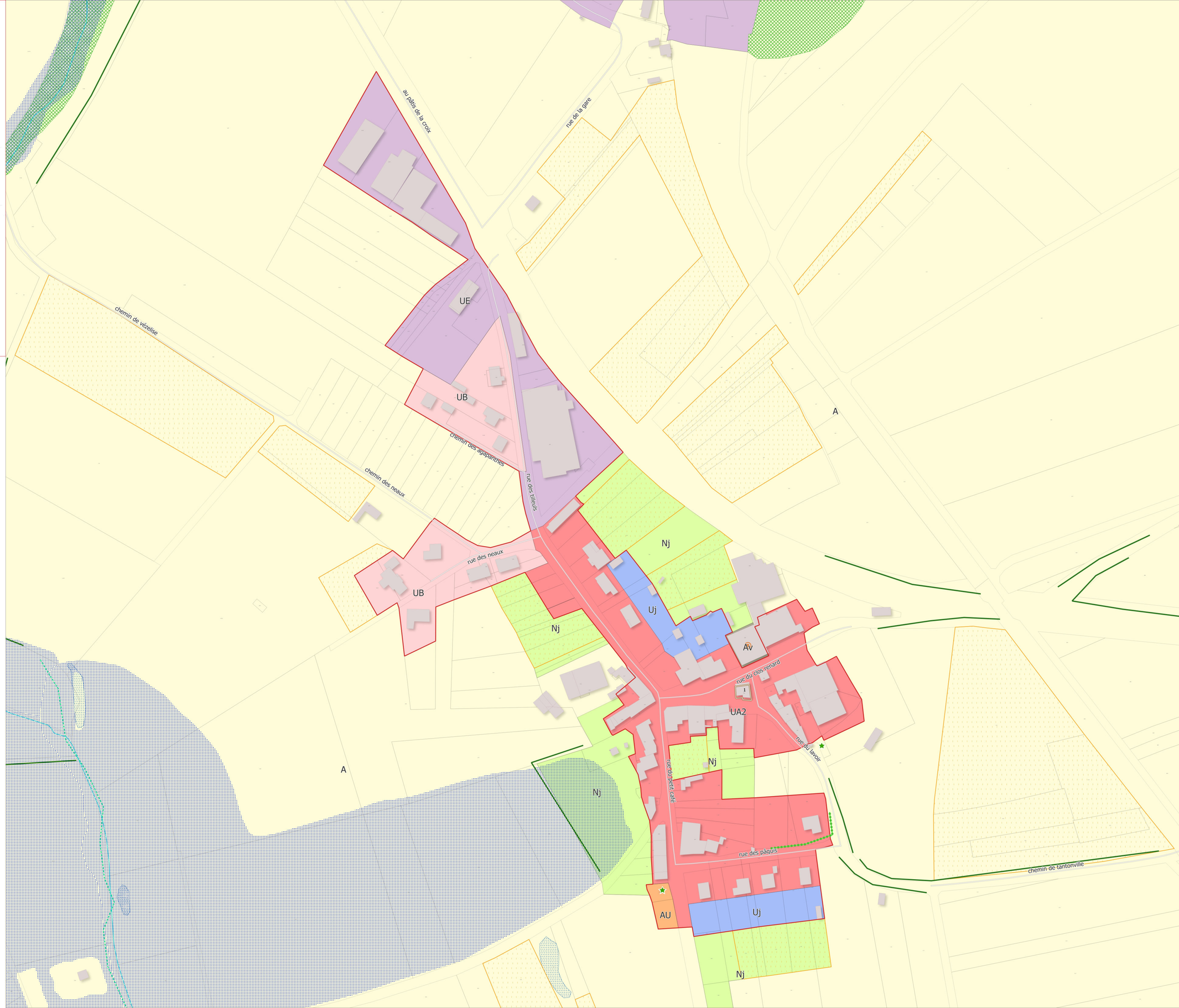

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Roville-devant-Bayon

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:2148

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nc - Secteur de carrières
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UC - Zone d'habitat collectif
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

0 50 100 m

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Saint-Firmin

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:1 078

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie

Prescriptions surfaciques

- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Saint-Remimont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:1 087

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Place de l'église	Saint-Remimont	32	23

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Saint-Remimont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:323

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 8 16 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Saxon-Sion

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:481

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

N

0 10 20 m

chemin de la vigneulle
chemin des forts champs
rue des frères baillard
impasse du moulin
rue de la fontaine
impasse de la mairie
chemin de châtillon
chemin du haut de châtillon
grand sentier de forcelles-sous-gugney
corniche gaston canel
Nj
UA2
UB

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Tantonville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:1 456

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA1 - Secteur de centre-bourg
- UB - Zone d'habitat individuel
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Extension du cimetière et réalisation d'un parking	Tantonville	33	2571
Elargissement à 8 m du chemin de l'Orme	Tantonville	34	654
Création d'un espace de stationnement pour le futur site Blanquin	Tantonville, CCPS et EPFGL	35	1182
Création d'une liaison piétonne vers les équipements publics dont le terrain de foot	Tantonville, CCPS et EPFGL	36	976

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - They-sous-Vaudemont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:571

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UB - Zone d'habitat individuel
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

N

0 10 20 m

A
UD
UB
Nj
1
2
3
5
6
ferme le bon ban
haut des corvées
rue de vaudémont
rue de gugney

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Thorey-Lyautey

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:1 070

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Marge de recul
- Cours d'eau à protéger

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer – Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Vaudémont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:489

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Règles architecturales particulières

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Création d'un espace de loisirs et de culture	Vaudémont	37	3742
Création d'un espace de loisirs et de culture	Vaudémont	38	1337
Rétablissement du fossé initial	Vaudémont	39	3588
Création d'un lieu d'accueil hall-marché	Vaudémont	40	550
Création d'un espace public	Vaudémont	41	516
Elargissement du sentier	Vaudémont	42	116
Elargissement du sentier	Vaudémont	43	31

N

0 10 20 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Vaudeville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:876

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Elargissement du chemin rural	Vaudeville	44	19
Création d'une voie de desserte depuis la rue d'Haroué jusqu'au futur lagunage	Vaudeville	45	2075
Emprise pour accéder et entretenir les abords du ruisseau - Aménagement d'un chemin	Vaudeville	46	508
Elargissement du chemin du Not pour permettre la circulation des engins agricoles	Vaudeville	47	560
Elargissement du chemin du Not pour permettre la circulation des engins agricoles	Vaudeville	48	858
Elargissement du chemin du Not pour permettre la circulation des engins agricoles	Vaudeville	49	1357

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Vaudigny

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:684

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

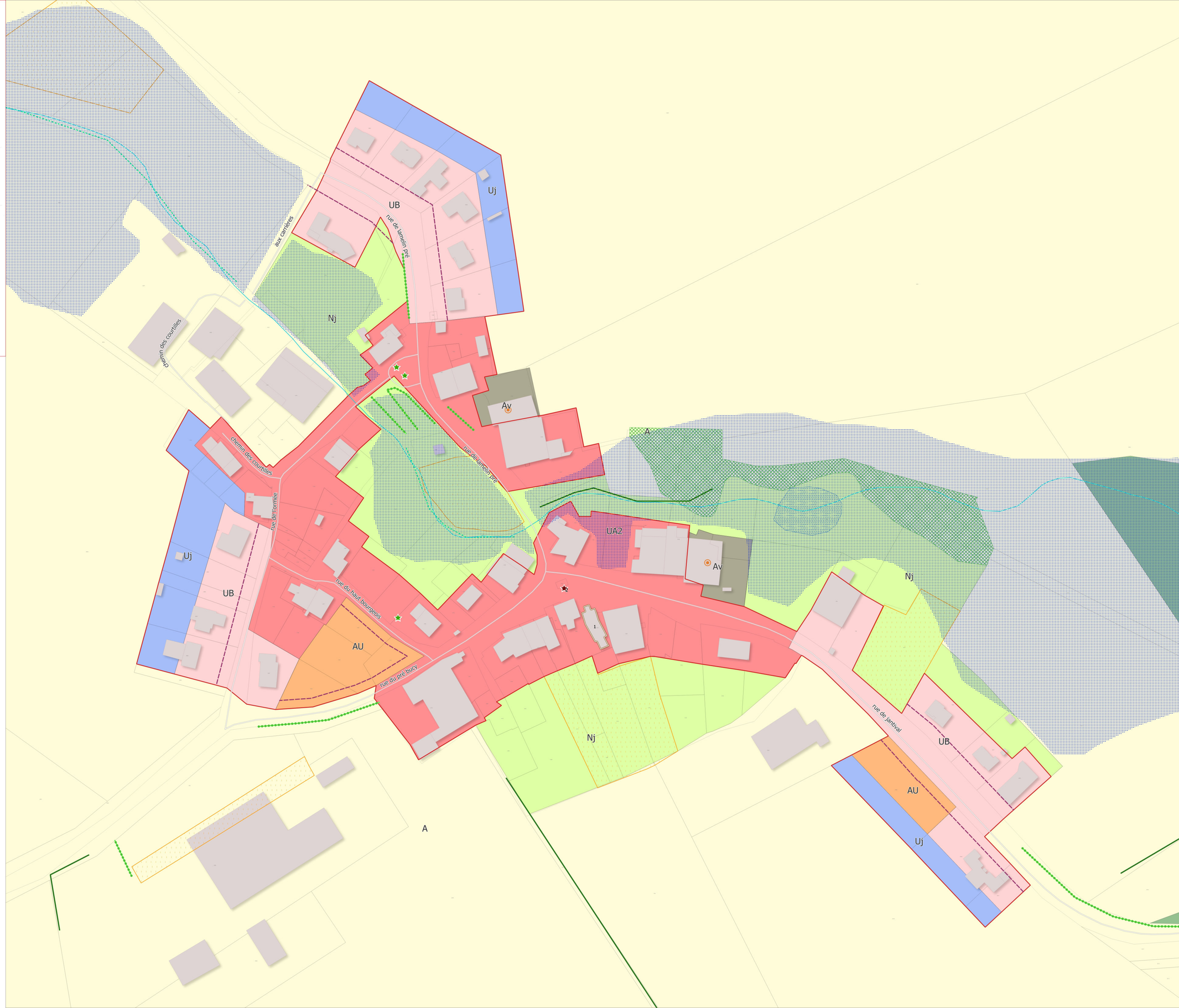

N

0 10 20 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Vézelise

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:3 025

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA1 - Secteur de centre-bourg
- UB - Zone d'habitat individuel
- UC - Zone d'habitat collectif
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à rénover ou à valoriser
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des constructions principales
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Aménagement d'entrée de village	Omelmont	28	383
Aménagement d'entrée de village	Omelmont	29	477
Aménagement des abords de l'Uvry	Vézelise	50	57
Création d'une liaison douce pour la requalification de la rue de la Carrière	Vézelise	51	60
Aménagement des abords de l'Uvry	Vézelise	52	67
Aménagement des abords de l'Uvry et parking	Vézelise	53	1924
Aire de jeux et aire de loisirs	Vézelise	54	5956
Aire de jeux et aire de loisirs	Vézelise	55	5118

N

0 70 140 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Vitrey

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:956

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

chemin de la grande haye
chemin de hamneville
chemin du bâtard
chemin de vézelise
chemin de courot
rue de parey
rue du haut du champ
rue du réveillon
grande rue
rue du château
rue du pâtis
ruelle du puits
rue du chaufour
chemin de moremont
chemin de veaux

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Voinémont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:1348

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Création d'un verger conservatoire	Voinémont	56	574
Réalisation d'une aire de stationnement rue de l'Orme	Voinémont	58	301
Réalisation d'une aire de retournement	Voinémont	61	79
Création d'un parking	Voinémont	60	200
Création d'emplacements de stationnement	Voinémont	57	570
Création d'un poste électrique	Voinémont	59	115

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lermétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Voinémont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:516

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions surfaciques

- OAP
- Verger

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Uj
chemin du bois
chemin du bois
chemin du bois
UE
AUE
chemin de benney
Nj
route de benney

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 10 20 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemetayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Vroncourt

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:1 135

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Pâquis
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Xirocourt

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:1 490

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- Nls1 - Naturel Loisirs Stecal 1
- Nls2 - Naturel Loisirs Stecal 2
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des constructions principales
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Réalisation du bouclage du sentier entre deux sentiers existants	Xirocourt	62	127
Elargissement de la rue du Montet	Xirocourt	63	83
Elargissement du chemin de Naboncourt à son intersection	Xirocourt	64	33
Création d'un bassin de rétention	Xirocourt	65	790
Réalisation du bouclage du sentier	Xirocourt	66	165
Création d'un bassin de rétention	Xirocourt	67	1373
Création d'un bassin de rétention	Xirocourt	68	4924
Création d'une desserte supplémentaire du village en cas d'innondation du bourg	Xirocourt	69	981
Réalisation de places de stationnement et sécurisation du carrefour	Xirocourt	70	211

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Xirocourt

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026

1:676

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des constructions principales
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Création d'une desserte supplémentaire du village en cas d'innondation du bourg	Xirocourt	69	981
Réalisation de places de stationnement et sécurisation du carrefour	Xirocourt	70	211

N

0 10 20 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026